

DOSSIER DE PRÉSENTATION



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre
des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPÉTENCES

CHEM École
assistant
médical

LE COLLÈGE DES HAUTES ÉTUDES EN MÉDECINE

Le CHEM est reconnu comme la référence des formations médicales auprès des professionnels de santé en France. Il assoit sa renommée sur des concepts de formations dynamiques et ambitieux.



35 ANS DE SAVOIR-FAIRE

Une tradition d'avance

Bénéficiez d'un **savoir-transmettre** forgé par **35 années d'expérience**, porté par un réseau de **300 experts-formateurs** animés par les mêmes valeurs que vous et imaginant chaque jour votre formation de demain.



UNE IDENTITÉ SANS ÉQUIVALENCE

Le choix de l'indépendance

Le CHEM incarne l'**indépendance** à l'égard de tous les pouvoirs économiques, syndicaux et politiques.

Il accueille des confrères et consœurs de toute sensibilité et s'investit pour optimiser avec eux les services à rendre au patient et à la collectivité.

LE CHEM

En quelques chiffres clés

30 000

**PROFESSIONNELS DE SANTÉ
FORMÉS EN FRANCE CES
3 DERNIÈRES ANNÉES**



MÉDECINS
GÉNÉRALISTES

60%



PHARMACIENS

8%



INFIRMIER(E)S
DIPLÔMÉ(E)S D'ÉTAT

8%



PODOLOGUES

11%



MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES

11%



OPHTHAL-
MOLOGISTES

2%

En 10 ans,

 **80%**

DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES
BRETONS

ont suivi au moins une
formation CHEM.

 **40%**

DES INFIRMIER(E)S DIPLÔMÉ(E)S
D'ÉTAT BRETONS ont suivi
au moins une formation CHEM.

NOS DOMAINES D'INTERVENTION

L'accompagnement des professionnels de santé tout au long de leur parcours.

La formation DPC et hors DPC

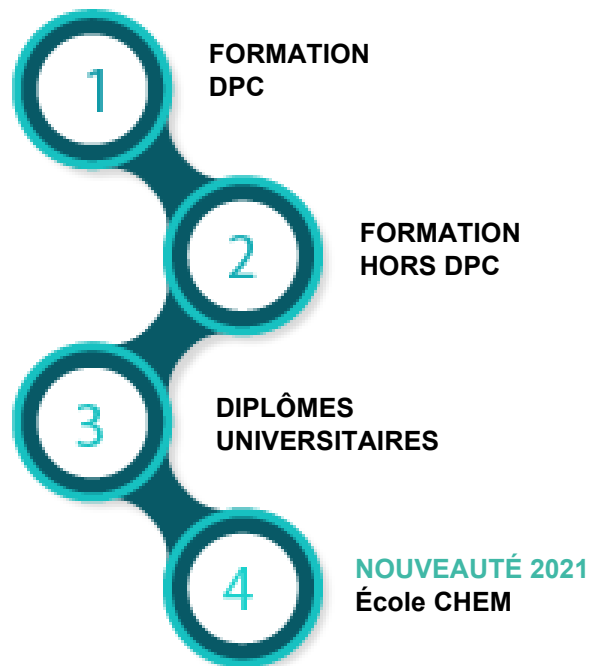
Le CHEM, en véritable partenaire, accompagne les professionnels de santé tout au long de leur carrière en concevant et délivrant les programmes de formation nécessaires à leur formation continue (DPC et hors DPC).

Les diplômes universitaires

Le CHEM a participé également à des formations universitaires notamment dans la conception de programmes et la formation à plusieurs DU et DIU.

L'école CHEM

L'ambition du CHEM est de contribuer aux échanges, aux confrontations et enrichissements mutuels de pratiques : entre disciplines médicales, entre professions de santé dans le respect et la valorisation de chacun.



L'ÉCOLE CHEM

Faites la différence et choisissez l'expertise



Une formation dispensée par des **professionnels de santé experts** dans leur domaine d'intervention.



En présentiel et à distance : l'école vous propose des formats et méthodes pédagogiques variés et innovants.



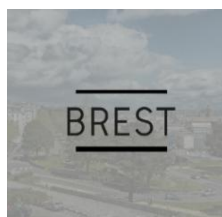
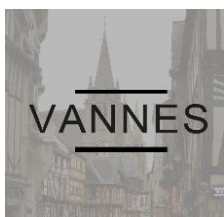
Un capital d'expériences et de compétences : l'école CHEM s'appuie sur les 30 années d'expérience du CHEM en tant qu'organisme de formation.



Un cadre de travail idéal en bord de mer, facilement accessible en transports en commun pour chaque site.

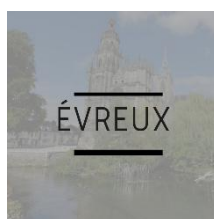
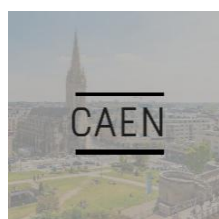
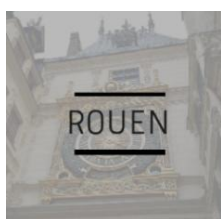
NOS LIEUX DE FORMATION

BRETAGNE



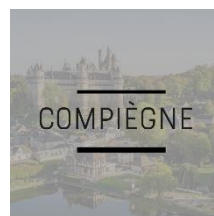
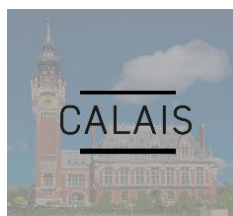
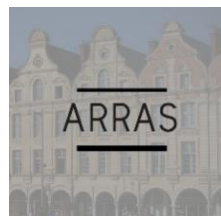
- ✓ Consultez nos prochaines dates d'ouverture de session [en cliquant ici](#)

NORMANDIE



- ✓ Consultez nos prochaines dates d'ouverture de session [en cliquant ici](#)

HAUTS-DE-FRANCE



- ✓ Consultez nos prochaines dates d'ouverture de session [en cliquant ici](#)

* Ouverture des sessions sous réserve de l'atteinte d'un nombre minimum de stagiaires.

CQP ASSISTANT MÉDICAL

Le cursus en alternance permet de se former tout en s'immergeant ou en continuant son activité dans le monde professionnel.

NOMBRE DE
PLACES
LIMITÉ

ASSISTANT MÉDICAL

Un nouveau métier au cœur du parcours de soins.

La création du métier d'assistant médical est la mesure phare du plan de réforme du système de santé 2022. Elle a pour objectif de libérer du temps de consultation pour les médecins et de répondre ainsi à la crise de la démographie médicale et de l'accès aux soins.

Ce métier va permettre de renforcer la qualité et la coordination des soins entre les différents acteurs de santé au bénéfice du patient.

La CPNEFP* des cabinets médicaux a créé le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) ASSISTANT MÉDICAL, d'une part pour répondre aux attentes du Plan « Ma santé 2022 », en cadrant la formation des futurs assistants médicaux et permettre ainsi le développement de leurs compétences dans les meilleures conditions possibles, d'autre part pour permettre une reconnaissance des compétences acquises de façon informelle pour certains salariés des cabinets médicaux et leur offrir une perspective d'évolution.

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Le CQP Assistant Médical, pour qui ?



Pour toute personne répondant aux prérequis, souhaitant évoluer vers le métier d'assistant médical. Le CQP est ainsi ouvert aux professionnels de santé et aux secrétaires médicaux souhaitant une reconversion, aux jeunes diplômés et aux demandeurs d'emploi.

PRE REQUIS

Être titulaire :

- BAC ou Certification niveau 4 équivalente.
- OU Diplôme d'état d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture ou d'infirmier.
- OU Certification niveau 4 secrétariat médical (si non validation de la formation une expérience professionnelle de 1 an de secrétaire médical est nécessaire.
- OU assistant dentaire.

Être en poste dans un cabinet médical

*Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation a pour objectif de vous former au métier d'assistant médical en développant les compétences suivantes :



- Prendre en charge l'accueil administratif du patient
- Suivre le parcours de santé du patient
- Conduire une démarche d'hygiène et qualité au sein du cabinet
- Assister le praticien dans ses actes médicaux

DURÉE ET MODALITÉS DE LA FORMATION

Une formation en alternance



La formation d'assistant médical se déroule sur une durée d'environ 8 mois. Elle est réalisée sous forme d'alternance et organisée selon un rythme de 2 jours à l'école et 3 jours en cabinet médical. Le candidat peut bénéficier de certaines dispenses selon son profil et son parcours.

Pour intégrer la formation le candidat doit être impérativement sous contrat de travail avec un cabinet médical. Le cas échéant, il doit trouver un lieu d'accueil avant le début de la formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

1- En centre de formation :

Trois formats d'enseignement sont dispensés par l'École CHEM :

- **Cours théoriques** en format présentiel sur les sites de formation.
- **Ateliers pratiques ou techniques** se réalisant impérativement dans les locaux du CHEM sur les sites de formation.
- **Cours distanciel** : E-learning, plateformes pédagogiques. Ce format permet d'apprendre à son rythme.

2- En cabinet médical :

Les jours passés en milieu professionnel permettent à l'alternant d'acquérir ou de parfaire des compétences à travers une expérience pratique dans un contexte réel (cabinet, institution médicale ou paramédicale).

CQP ASSISTANT MÉDICAL / Formation en alternance
279 heures* réparties sur 4 blocs de compétences

PROGRAMME

BLOCS DE COMPÉTENCES	COMPÉTENCES ET VOLUMES HORAIRES
<p>BLOC 1 Suivi du parcours de santé du patient</p>	<p>Information des patients sur les examens et les soins réalisés par le praticien – 28 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présenter aux patients les examens et les soins réalisés par le praticien • Informer les patients les précautions à prendre avant et après un soin ou un examen <p>Assistance des patients dans leur parcours de soins – 21 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueillir le motif de la consultation auprès du patient et/ou des aidants • Vérifier le suivi par le patient de son protocole • Guider le patient dans son parcours de santé <p>Suivi de l'état vaccinal et des dépistages – 14 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la validité des vaccinations et la réalisation des examens périodiques prescrits <p>Information des patients en matière de prévention santé – 21 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relayer les campagnes nationales de prévention • Informer les patients concernés, après indication du médecin, des campagnes de dépistage, de prévention et d'éducation
<p>BLOC 2 Prise en charge administrative des patients</p>	<p>Gestion et suivi des dossiers patients – 42 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constituer/actualiser un dossier patient médical et administrer les outils numériques et plateformes d'échange sécurisées • Gérer les dossiers patients, la facturation, le suivi des tiers payants et la création de requêtes utiles à la gestion de la structure <p>Participation à la mise en place de la télémédecine – 12 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer une téléconsultation • Organiser l'environnement matériel de la téléconsultation <p>Accueil patient et accompagnement particulier spécifique – 21 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueillir les patients, y compris les publics vulnérables et les enfants • Accompagner les patients avant la consultation • Gérer les situations difficiles liées à l'affluence, à la perte d'autonomie, à l'attente et aux urgences
<p>BLOC 3 Gestion du risque contaminant et procédures de sécurité sanitaire</p>	<p>Gestion du risque contaminant et procédures de sécurité sanitaire – 14 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les protocoles et/ou procédures qualité en matière d'hygiène au sein du cabinet • Nettoyer et désinfecter la salle d'examen afin d'éviter tout risque de contamination • Gérer les déchets d'activités de soins à risque infectieux en appliquant les règles et normes en vigueur <p>Mise en œuvre des procédures en matière d'identitovigilance et de pharmacovigilance – 21 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantir la traçabilité des dispositifs médicaux à usage unique • Appliquer les procédures du cabinet en matière d'identitovigilance • Renseigner les déclarations relatives aux effets secondaires et aux événements indésirables liés aux soins
<p>BLOC 4 Assistance opérationnelle au praticien</p>	<p>Préparation et installation des patients – 14 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Positionner le patient en fonction de l'examen ou du soin • Préparer les patients vulnérables ou dépendants pour la consultation <p>Assistance du praticien à la préparation des soins et à la réalisation de gestes – 21 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer la salle d'examen en adaptant les équipements nécessaires au soin à réaliser (divan d'examen, matériel de protection, ...) en veillant à leur disponibilité et à leur conformité • Préparer un plateau technique en adaptant sa composition au soin • Vérifier le fonctionnement des équipements médicaux hors maintenance en effectuant des contrôles visuels, des tests simples ou en consultant les notices d'utilisation • Prendre les constantes et les mesures en utilisant des techniques adaptées et des outils de mesure validés • Transmettre au praticien les données fiables issues des appareils de mesure automatique nécessaires à l'application des protocoles prescrits <p>Réalisation de tests de dépistage standardisé – 14 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire passer les tests d'évaluation standardisés pour soutenir le praticien dans la détection précoce et le suivi médical adapté

AFGSU niveau 1 – 14 heures

- Réaliser des gestes de première urgence conformément aux protocoles et dans le respect de la réglementation

Gestion des stocks en matériel médical et produits pharmaceutiques – 7 heures

- Faire l'état des lieux du stock de matériel médical et de produits pharmaceutiques
- Commander le matériel médical et les produits pharmaceutiques nécessaires
- Approvisionner le stock (réception, conformité, rangement)
- Gérer les produits périmés, articles non conformes et procédures de destruction

*264 heures de formation + 15 heures d'évaluations

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Des évaluations ont lieu à l'issue de la période de formation de chaque bloc sous forme d'épreuves écrites et orales selon différentes modalités :



1- Épreuves écrites : QROC, étude de cas

2- Epreuves orales : mise en situation professionnelle

Le tuteur en cabinet médical donne également son avis sur le niveau de maîtrise des compétences par le stagiaire.

A la fin de la formation, un jury paritaire de certification valide l'acquisition des compétences pour chaque candidat, puis la CPNEFP plénière délibère et délivre le CQP.

Le CQP est obtenu lorsque le candidat valide les 4 blocs de compétences. Les blocs sont indépendants et ne peuvent se compenser. En cas de non-validation d'un bloc, le candidat peut se représenter à une session ultérieure. Le bénéfice des blocs acquis par le candidat est conservé.

DIPLÔME VISÉ



Titre certifié : Certificat Qualification Professionnelle Assistant Médical.

Enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles (N° RNCP40913 - Code NSF331) par décision publiée le 25 juin 2025, pour une durée de 5 ans.

Délivré par la CPNEFP (*Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Cabinets Médicaux*) par délibération du jury final.

TAUX DE RÉUSSITE



Toutes promotions confondues :

98% de réussite

(3% d'abandon pour raisons personnelles et licenciement)

DÉBOUCHÉS

Poste d'assistant médical au sein d'un cabinet médical.

PASSERELLES

Le CQP Assistant médical n'offre ni équivalence ni passerelle.

INSERTION PROFESSIONNELLE



Suivi d'insertion à 12 mois toutes promotions confondues :
86% des stagiaires diplômés occupent le poste d'Assistant Médical

MODALITÉS D'ADMISSION ET DÉLAIS



La sélection des candidats se fait en 2 étapes :

1^{ère} étape : Dossier de candidature

2^{ème} étape : Entretien individuel pour les candidats sélectionnés

Les critères de sélection portent sur :

- Le respect des prérequis à l'entrée de la formation
- La motivation du candidat
- La cohérence du projet professionnel

Le délai de réponse du CHEM au candidat est d'environ deux semaines après l'entretien.

COÛT DE LA FORMATION

Le coût de la formation se compose de :

- Frais de dossier : 450€*
- Frais pédagogiques : 5580€**

**à la charge de l'employeur*

***pouvant faire l'objet d'une demande de financement*

Pour plus de détails, veuillez nous consulter.

FINANCEMENTS

Plusieurs dispositifs de financement sont possibles pour cette formation :



- Le dispositif Pro A « Reconversion ou promotion par l'alternance » : est désormais privilégié pour les salariés jusqu'au niveau BAC+2
- Le Plan de Développement des Compétences : pour les salariés au-delà de BAC+2
- Le contrat de professionnalisation

Pour l'ensemble de ces dispositifs, les frais pédagogiques sont pris en charge par l'OPCOEP* au titre de la formation professionnelle continue selon les règles en vigueur.

N'hésitez pas à consulter le site de l'OPCO EP : <https://www.opcoep.fr/> et vous rapprocher de votre agence locale.

L'équipe de l'école CHEM peut également répondre à vos questions sur les possibilités de financement.

**Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité*

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES



Les centres de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toute demande spécifique, veuillez contacter l'école CHEM.

L'ÉQUIPE DE L'ÉCOLE CHEM POUR VOUS ACCOMPAGNER



Nicolas DESCHAMPS
Responsable pédagogique



Antoine LOURME
Coordinateur pédagogique



Nathalie MONOT
Assistante Pédagogique et
Administrative
Région Bretagne



Sylvie DIOME
Assistante Pédagogique et Administrative
Région Normandie Hauts-de-France

Mail : ecole@chem-sante.fr
Tél : 02.30.90.70.31 / 06.52.78.20.83



POUR NE RIEN MANQUER DE NOTRE ACTUALITÉ, SUIVEZ-NOUS
sur notre site web : www.devenirassistantmedicale.fr
ou sur nos réseaux sociaux [Facebook](#) et [LinkedIn](#)